



ARRETE DGA-AT / 20221175

**REGLEMENTANT PROVISoireMENT LA CIRCULATION ET LE  
STATIONNEMENT A SAINTE MARIE  
LE MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINTE MARIE**

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;  
Vu le code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2213-1 et suivants ;  
Vu le Code de la Route et notamment son article R411  
Vu le Code de la Voirie Routière et notamment son article L111-1  
Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

**CONSIDERANT** que dans le cadre de travaux pour le prolongement du réseau de canalisation EP, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement sur la rue Ampère, à compter du 28 avril jusqu'au 31 mai 2022 de 08 heures 30 à 16 heures ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Pendant les travaux la circulation sera en alternat (signalé par panneau K10 ou feux clignotants), selon les besoins du chantier la rue pourra être fermée la circulation. Les déviations se feront par les rues Lebreton, Jamblon et Patrices

**ARTICLE 2** : Le stationnement des véhicules sera interdit sur le secteur en travaux pendant la durée du chantier.

**ARTICLE 3** : Les signalisations nécessaires à l'application de la présente prescription seront à la charge de l'Entreprise **SARL CLM**.

**ARTICLE 4** : Les infractions aux dispositions du présent arrêté, qui sera publié et affiché dans les formes réglementaires habituelles, seront constatées et poursuivies conformément aux lois. Tout stationnement interdit sera considéré comme gênant et sanctionné par l'amende prévue et le cas échéant mis en fourrière.

**ARTICLE 5** : Le Directeur Général des Services, les forces de Police et de Gendarmerie, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sainte-Marie, le 5 Mai 2022.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu  
de la réception en Préfecture, le :  
et de la publication, le :

05 MAI 2022

Le Maire,  
Pour La Maire, par délégation  
L'élú délégué *Th. FLAHAUT*  
**Thierry FLAHAUT**

DIRECTION GENERALE ADJOINTE – AMENAGEMENT/ TRAVAUX

DIRECTION ETUDES ET PROJETS

☒ 3, Rue de la République - 97438 SAINTE MARIE ☎ 0262 53 19 30 1 : 0262 53 19 31